

Le 2 octobre 2023

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX TARIFS

A compter du 1^{er} août 2023

Madame, Monsieur,

Nous sommes en mesure de vous indiquer la tarification de la Résidence Beausoleil pour l'année 2023. Elle se compose d'un tarif hébergement identique pour tous, et d'un tarif dépendance.

Tarif journalier **HÉBERGEMENT** 64.60 €

Tarif journalier **DÉPENDANCE** :

Résidents ressortissants du département de l'Ille-et-Vilaine :

- 6.53 € (quel que soit le classement G.I.R.). L'A.P.A. est versée en dotation globale à l'établissement.

Résidents ressortissants d'un autre département que l'Ille-et-Vilaine :

- Pour les résidents classés en GIR 1 et 2 : 24,15 €
- Pour les résidents classés en GIR 3 et 4 : 15,32 €
- Pour les résidents classés en GIR 5 et 6 : 6,53 €

L'A.P.A. est demandée au département d'origine qui la verse au Trésor Public. Elle sera déduite de la facture mensuelle (de la même manière que l'APL).

Forfait journalier CHARGES FIXES 13 €
(lié aux absences - cf. Art.9.2 du contrat de séjour)

Forfait journalier HOSPITALISATION HOPITAL GENERAL 20 €
(cf. Art.9.3 du contrat de séjour)

Forfait journalier HOSPITALISATION A CARACTERE PSYCHIATRIQUE 15 €
(cf. Art.9.3 du contrat de séjour)

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout autre renseignement si vous le souhaitez.

La Direction des Établissements
Médico-sociaux